



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 55 b) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Résumé du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Note de la Présidente de l'Assemblée générale

I. Déroulement et participation

1. Conformément au paragraphe 23 de la résolution 60/227 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2005, la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale a l'honneur de transmettre ci-joint le résumé du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement que l'Assemblée générale a tenu les 14 et 15 septembre 2006 au Siège des Nations Unies.

2. Le Dialogue de haut niveau a été ouvert par la Présidente de l'Assemblée générale, dont la déclaration liminaire a été suivie d'allocutions du Secrétaire général et du Président du Conseil économique et social. Il a comporté quatre séances plénières au cours desquelles les représentants de haut niveau de 127 États Membres ont fait des déclarations, notamment 1 vice-président, 47 ministres et 40 vice-ministres. Les représentants d'un État ayant qualité d'observateur et de 10 organisations intergouvernementales et entités qui sont invitées de façon permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée ont également fait des déclarations.

3. Quatre tables rondes interactives ont été organisées l'après-midi du 14 septembre et l'après-midi du 15 septembre. Parmi les participants à ces tables rondes figuraient 162 représentants de haut niveau d'États Membres, des fonctionnaires appartenant à 16 institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les secrétaires exécutifs de 2 commissions régionales des Nations Unies, le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et des représentants de 12 organisations non gouvernementales, de la société civile et d'organismes du secteur privé.



4. Chaque table ronde a examiné un thème différent. La table ronde n° 1, qui était présidée par la Ministre du travail de la Finlande, Tarja Filatov, s'est attachée aux incidences des migrations internationales sur le développement économique et social. La table ronde n° 2, qui était présidée par le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, Francisco Laínez, a examiné les mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants et pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. La table ronde n° 3, qui était placée sous la présidence du Vice-Ministre du travail, du bien-être social et de l'égalité des chances de l'Albanie, Kastriot Sulka, a examiné les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, y compris les envois de fonds. La table ronde n° 4, sous la présidence de Jean-François Ndongou, Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères du Gabon, a traité de la promotion des partenariats, du renforcement des capacités et de la mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, dans l'intérêt des pays et des migrants.

5. À la séance plénière qui a eu lieu dans l'après-midi du 15 septembre, des comptes rendus des débats des tables rondes ont été présentés oralement par leurs présidents respectifs. Après que toutes les déclarations aient été faites en plénière, la Présidente de l'Assemblée générale a prononcé une déclaration de clôture.

II. Questions clefs

6. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement a fourni la preuve de la ferme détermination des États Membres, des organismes des Nations Unies, des observateurs, des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé d'examiner les liens et les synergies qui existent entre les migrations internationales et le développement. Tous se sont accordés à reconnaître que le Dialogue de haut niveau fournissait une occasion exceptionnelle de rechercher les moyens de tirer le meilleur parti possible des avantages qu'offrent les migrations internationales pour le développement et d'en réduire les effets indésirables.

7. Les participants ont souligné le caractère universel des migrations internationales. Ils ont affirmé que les migrations internationales allaient croissant, tant par leur ampleur que par leur complexité, et qu'elles touchaient quasiment tous les pays du monde. Ils ont reconnu que les migrations internationales pouvaient être un facteur positif de développement aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, à condition qu'elles s'accompagnent d'un ensemble de politiques appropriées.

8. Les participants ont relevé que les migrations internationales contribuaient au développement, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Dans certains pays, les migrants étaient indispensables pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Un certain nombre de participants ont également insisté sur les apports sociaux et culturels des migrants. Divers pays ont rendu compte de leur longue expérience en matière d'accueil et d'intégration de migrants internationaux. D'autres pays n'ont commencé que récemment à accueillir des migrants. De nombreux participants ont évoqué la manière dont leur pays avait bénéficié de l'émigration de leurs citoyens et des contributions, financières et

autres, des communautés de migrants au développement de leur pays. Le rôle des chefs d'entreprise migrants dans la revitalisation des zones urbaines a été évoqué.

9. Les participants ont estimé qu'il était indispensable de s'attaquer aux causes profondes des migrations internationales pour veiller à ce que les personnes migrent par choix et non par nécessité. Ils ont fait observer que les personnes qui émigraient le faisaient souvent pour des raisons de pauvreté, de conflit, de violation des droits de l'homme, de mauvaise gouvernance ou de chômage. Nombreux ont été ceux qui se sont déclaré en faveur de l'inclusion des questions liées aux migrations internationales dans les plans nationaux de développement, y compris dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Les participants ont noté que les migrations internationales pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en pensant qu'il fallait se garder de considérer que les migrations internationales constituaient à elles seules une stratégie de développement à long terme. Ils ont insisté sur la nécessité de créer des emplois assortis de conditions de travail décentes et de garantir l'existence de moyens de subsistance durables dans tous les pays.

10. Les participants ont reconnu que les migrations internationales, le développement et les droits de l'homme étaient intrinsèquement solidaires. Ils ont estimé que le respect des droits et des libertés fondamentales de tous les migrants était fondamental pour tirer le meilleur parti possible des avantages que présentaient les migrations internationales. Bon nombre d'entre eux ont fait observer que certains groupes vulnérables parmi les migrants, les femmes et les enfants par exemple, nécessitaient une protection spéciale. Les gouvernements ont été invités à ratifier et à mettre en œuvre les grandes conventions sur les droits de l'homme et autres instruments internationaux pertinents, dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les participants ont insisté sur la nécessité d'efforts concertés de la part des gouvernements pour lutter contre la xénophobie, la discrimination, le racisme et l'exclusion sociale parmi les populations de migrants.

11. Les participants ont souligné qu'il fallait s'occuper de toute urgence des conséquences sociales des migrations internationales. L'intégration des migrants internationaux dans les pays d'accueil nécessitait des efforts mutuels d'adaptation et d'acceptation aussi bien de la part de la société d'accueil que des migrants eux-mêmes. Il importait de lutter contre toutes les formes d'intolérance. Il a été jugé utile d'organiser des campagnes d'information sur la contribution positive des migrants internationaux à leur pays d'accueil et sur les droits et les obligations des migrants internationaux.

12. Les participants ont reconnu que les envois de fonds constituaient l'avantage le plus tangible des migrations internationales pour les pays d'origine. Ils ont relevé que leur volume avait sensiblement augmenté au cours des dernières années. S'il est vrai que des millions de familles de migrants bénéficiaient de ces envois de fonds, les participants ont estimé que leur contribution potentielle au développement pourrait être améliorée par des mesures appropriées : intensification de la concurrence entre les sociétés et les banques qui se chargeaient des envois de fonds afin de réduire les frais de virement, amélioration de l'accès aux services bancaires, y compris au crédit, pour les migrants et les membres de leur famille, et enfin alphabétisation financière dans les pays d'origine. De l'avis général des participants,

les envois de fonds étaient des flux privés qui ne devraient pas être considérés comme pouvant remplacer l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs ou l'allégement de la dette. Certains participants ont mis en garde contre les effets potentiellement indésirables des envois de fonds, au nombre desquels figurait la culture de dépendance que cela pourrait favoriser aussi bien au niveau des ménages qu'au niveau national.

13. Les participants sont convenus que les communautés de migrants pourraient apporter une contribution conséquente au développement de leur pays d'origine. Un certain nombre de pays avaient pris des mesures pour renforcer les liens avec leurs nationaux à l'étranger et pour encourager les travailleurs hautement qualifiés à regagner leur pays ou à s'intéresser aux migrations circulaires. Plusieurs participants ont relevé que, par le biais de projets de codéveloppement, des chefs d'entreprise migrants avaient été des agents du développement dans leur pays d'origine. Les participants ont également souligné le rôle des migrants internationaux dans le transfert de savoir-faire, de compétences, de technologie, de connaissances et des nouvelles formes de pensée dans leur pays d'origine.

14. Les participants se sont aussi intéressés aux moyens de réduire au minimum les effets indésirables pour les pays en développement de l'émigration de personnes hautement qualifiées. Le départ de travailleurs hautement qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation était particulièrement préoccupant, car il compromettrait la prestation de services dans les pays d'origine. Les participants ont instamment demandé l'application de mesures visant à retenir les travailleurs hautement qualifiés en leur garantissant notamment une rémunération équitable et des conditions de travail décentes. Ils ont également recommandé d'encourager les travailleurs qualifiés à rentrer dans leur pays d'origine, même sur une base temporaire. Certains participants ont signalé que leur pays avait adopté ou était sur le point d'adopter des codes de conduite interdisant le recrutement actif d'agents des services de santé dans les pays en développement qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Un certain nombre de participants ont suggéré de conclure des accords de coopération pour former des travailleurs qualifiés dans les pays en développement, tandis que d'autres ont préconisé différents mécanismes de compensation.

15. Les participants ont fait observer que les migrations de main-d'œuvre étaient capitales pour l'économie mondiale. Dans certains pays, le marché du travail était fortement tributaire des travailleurs étrangers. Dans d'autres, les migrations de personnel temporaire permettaient de répondre à certains besoins spécifiques de main-d'œuvre. Les participants ont relevé que la proportion relativement élevée de femmes parmi les travailleurs migrants avait amené certains pays à revoir leurs réglementations et leurs procédures en matière de migrations afin de s'assurer qu'elles tenaient compte de la condition féminine et qu'elles offraient une protection appropriée aux femmes migrantes.

16. Les participants ont noté que les femmes représentaient environ la moitié de tous les migrants internationaux. Comme les hommes, les femmes migraient afin d'améliorer leurs moyens d'existence. Pour de nombreuses femmes, l'émigration était un moyen d'autonomisation. Le potentiel qu'offraient les femmes migrantes comme chefs d'entreprise méritait un appui et la contribution des femmes migrantes au développement, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, devait être reconnue. Toutefois, les migrations comportaient également

des risques qui étaient souvent plus graves pour les femmes que pour les hommes, en particulier lorsque les femmes étaient reléguées dans des emplois faiblement rémunérés dont personne ne voulait. Il importait donc d'adopter des politiques adaptées aux circonstances et à l'expérience particulières des femmes migrantes et qui les rendaient moins vulnérables à l'exploitation et aux abus. Les femmes et les filles victimes de la traite des personnes avaient droit à une protection spéciale.

17. Les participants se sont inquiétés de l'accroissement des migrations clandestines et des cas d'exploitation et d'abus des migrants en situation irrégulière. Les participants se sont accordés à reconnaître que la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, en particulier des femmes et des enfants, devraient être réprimés de toute urgence aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial. Certains participants ont relevé que des politiques restrictives en matière d'immigration contribuaient à accroître les migrations clandestines et ont plaidé en faveur d'une augmentation des moyens légaux d'immigration et de la régularisation des migrants en situation irrégulière. Les participants ont donné à entendre que des campagnes d'information mettant en lumière les dangers liés aux migrations non autorisées pourraient contribuer à réduire les arrivées de clandestins. Si bon nombre d'entre eux ont jugé qu'un contrôle efficace aux frontières était nécessaire, ils ont reconnu que des mesures de sécurité et de contrôle ne suffiraient pas à éliminer les migrations clandestines. Ils ont donc demandé que soient adoptées dans ce domaine des politiques susceptibles de créer un meilleur équilibre entre la demande de main-d'œuvre non satisfaite et les arrivées de travailleurs de l'étranger. Les participants ont aussi souligné que les mesures destinées à contrôler les migrations clandestines ne devraient pas empêcher des personnes qui cherchaient à échapper à des persécutions et d'autres groupes vulnérables de rechercher une protection internationale.

18. La plupart des participants ont estimé que les initiatives nationales visant à répondre à l'impact des migrations internationales sur le développement devraient s'accompagner d'un renforcement des accords de coopération bilatéraux, régionaux et multilatéraux. À leur avis, cette coopération était nécessaire pour favoriser les migrations légales, sans danger et réglementées, pour réduire les migrations clandestines et pour améliorer les chances de tirer pleinement parti des avantages des migrations internationales. Les participants voyaient dans la prolifération des processus consultatifs régionaux la preuve que la coopération était particulièrement efficace au niveau régional. De nombreux participants ont cité des exemples de mécanismes régionaux qui, grâce à un dialogue amélioré et à une plus grande compréhension mutuelle, avaient débouché sur des mesures pratiques pour faire face aux questions de migrations.

19. Les participants ont également reconnu l'utilité des accords bilatéraux et ont cité des exemples d'accords concernant les migrations de main-d'œuvre, la transférabilité des pensions, la réadmission des nationaux, ou encore la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. De nombreux participants ont estimé que les mesures régionales et bilatérales devaient être complétées par des initiatives à l'échelon mondial, relevant que l'Organisation des Nations Unies offrait un cadre approprié pour des initiatives de cette nature. Les participants ont également évoqué les travaux de la Commission mondiale sur les migrations internationales, dont le rapport était très instructif, l'Agenda international pour la gestion des migrations issu de l'Initiative de Berne et le dialogue sur les politiques de migration qui a lieu chaque année sous le parrainage de l'OIM.

III. Suivi du Dialogue de haut niveau

20. La quasi-totalité des États Membres qui ont participé au Dialogue de haut niveau se sont déclarés désireux de poursuivre la concertation mondiale sur les migrations internationales et le développement. La création d'un forum mondial pour traiter des questions liées aux migrations internationales et au développement d'une manière systématique et globale a reçu un très large appui.

21. De nombreux participants ont insisté sur le fait que, si ce forum était créé, il devrait encourager l'adoption de mesures pratiques et informées, qui permettraient d'accroître les avantages des migrations internationales et de réduire leurs effets indésirables. Les participants ont relevé que ce forum devrait être officieux, volontaire et dirigé par des États Membres agissant d'une manière transparente et ouverte; il ne produirait pas de textes négociés ou de décisions doctrinales, mais encouragerait une coopération plus étroite entre les gouvernements.

22. À titre de mise en garde, un certain nombre de participants ont déclaré que le forum envisagé devrait éviter de faire double emploi avec les structures existantes et les activités en cours dans d'autres organismes. S'il était établi, ce forum devrait mettre à profit l'expérience accumulée par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il devrait aussi tirer parti des années d'expérience des mécanismes consultatifs régionaux et travailler en étroite collaboration avec le Groupe mondial sur les migrations créé depuis peu. Les liens précis entre ce forum et l'Organisation des Nations Unies faisaient l'objet de discussions. L'une des solutions proposées consisterait à rattacher le forum à l'Organisation des Nations Unies par le biais du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, Peter Sutherland.

23. Un petit nombre de participants ont fait valoir que des moyens suffisants pour répondre aux problèmes liés aux migrations internationales existaient déjà dans différentes entités ou structures, y compris dans le système des Nations Unies. Ces participants ont déclaré qu'ils préféreraient qu'il soit fait appel aux institutions existantes, notamment l'OIM et le Groupe mondial des migrations, pour poursuivre l'examen des liens entre les migrations internationales et le développement. Certains participants ont pensé que le dialogue pourrait être plus efficace au niveau régional qu'au niveau mondial, et qu'il pourrait peut-être être amélioré par des réunions périodiques entre les présidents des mécanismes régionaux.

24. Le Gouvernement belge a offert d'accueillir la première réunion du forum mondial, en 2007, offre qui dans l'ensemble a reçu un accueil favorable. Le Secrétaire général a indiqué que, si les États Membres estimaient que cela serait utile, il serait prêt à créer un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires pour financer les activités de ce forum. Sa décision de proroger le mandat de son Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement a reçu un large appui.